



RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF
PAYS: BURUNDI
TYPE DE RAPPORT: SEMESTRIEL, ANNUEL OU FINAL FINAL
DATE DE RAPPORT: 22 octobre 2018

Titre du projet: Appui à la promotion et à la protection des droits de l'homme au Burundi Numéro Projet / MPTF Gateway: PBF/BDI/A-10, Numéro 00091554	
Modalité de financement PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"): <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire:
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc): OHCHR, PNUD Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux): Ministère des droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre, Commission Nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), les organisations de la société civile	
Date de début du projet¹: 13 août 2014 Durée du projet en mois :² 28	
Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget PBF total approuvé* (par agence récipiendaire): OHCHR : \$ 664,337 PNUD : \$ 1,335,663 : \$: \$ Total: \$ 2,000,000 <i>*Le budget total approuve et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF</i>	
Combien de tranches ont déjà été perçues par le projet:	
Préparation du rapport: Rapport préparé par: Bamazi Kossi Tcha, Représentant adjoint, Chef de la Section Coopération technique et renforcement des institutions de l'OHCDH-B Rapport approuvé par: Louis-Marie Bouaka, Représentant du Haut Commissaire, et Chef du Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Oui	

¹ La date de commencement actuelle est la date du transfert des fonds par MPTF-O aux organisations récipiendaires.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et celle des projets PRF est de 36 mois.

Commentaire du Secrétariat PBF sur le rapport:

Est-ce que le projet a déjà participé dans un exercice d'évaluation ? Si oui, lequel et veuillez attacher le rapport:
NON

NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT:

- Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.
- Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.
- Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.

PARTIE 1: PROGRES DES RESULTATS DU PROJET

1.1 Progrès global du projet actuellement

Expliquer brièvement l'état global de mise en oeuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préliminaires / préparatoires ont été achevées (limite de 1500 caractères):

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la préparation et la mise oeuvre du projet dans ses 3 volets. Ainsi, le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la CNIDH a été réalisé par l'acquisition d'équipement, le recrutement des points focaux provinciaux et la mise en place de l'antenne Ouest. De même, la mise en place et le fonctionnement effectif du comité permanent de rédaction des rapports a été un acquis significatif. Par ailleurs, le Réseau national des observateurs des droits de l'homme était pleinement opérationnel. Le projet était dans la phase active de mise en oeuvre lorsqu'il a fait l'objet de gel depuis le 31 décembre 2016, correspondant à la date prévue de clôture, et pendant que les négociations pour une prolongation n'avaient pas encore abouti. Cette période coïncide aussi avec la décision du Gouvernement du Burundi de suspendre toute forme de collaboration et de coopération avec l'OHCDH-B, en sa qualité de principal RUNO technique. A la suite de la prolongation du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix pour une année supplémentaire jusqu'en juin 2018, il était prévu que les activités du projet reprennent, lorsque la suspension de la coopération entre le Gouvernement et l'OHCDH-B eût été levée. La coopération entre le Gouvernement et l'OHCDH-B n'ayant toujours pas repris, la poursuite du projet ou sa prolongation n'étaient pas envisageables. Ainsi, un nombre important d'activités dans les trois résultats sont en suspens.

Compte tenu de la situation / besoins de transition politique / de consolidation de la paix / situation actuelle / récente dans le pays, le projet a-t-il été / est-il toujours **pertinent et bien placé** pour traiter les facteurs de conflit / sources potentielles de tensions? Veuillez illustrer concrètement. Si le projet est toujours en cours, des ajustements sont-ils nécessaires? (Limite de 1500 caractères)

L'objet du projet (droits de l'homme) constitue la pierre angulaire de la consolidation de la paix au Burundi, et sa pertinence a toujours été affirmée quelles qu'en soient les circonstances. A mesure que les violations des droits de l'homme s'accroissaient dans le sillage de la crise électorale de 2015, les troubles à la paix se sont aggravés symétriquement, de sorte que le lien entre la mise en oeuvre rigoureuse du projet (avec pour objectif de prévenir et de traiter les causes structurelles des violations et atteintes aux droits de l'homme) et la consolidation de la paix était clairement établi. Le gel du projet est plutôt imputable à une faible coopération du Gouvernement dans les efforts pour régler les questions des droits de l'homme, illustrée par la suspension de la coopération avec l'OHCDH et le rejet des conclusions de la Commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. La suspension de l'aide au développement par la plupart des partenaires, du fait essentiellement du non-respect par le l'Etat burundais de ses engagements et obligations des droits de l'homme, a fragilisé davantage le pays et mis en lumière la criticité du projet. Face à la dégradation des conditions de vie, dont la pauvreté et à la détérioration de la situation humanitaire, la paix sociale reste relative et volatile.

En quelques phrases, résumez ce qui est **unique / innovant / intéressant** par rapport à ce que ce projet essaie / a tenté d'accomplir ou son approche (plutôt que de lister les progrès de l'activité) (limite de 1500 caractères).

Le projet a été adopté à la veille des échéances électorales décisives, dans un contexte caractérisés par des risques de troubles à la paix. Tirant leçon des expériences passées, le projet a adopté une approche sans précédent, en considérant les droits de l'homme parmi les conditions sine qua non pour des élections crédibles et pacifiques. Certes, les droits de l'homme ont toujours été considérés comme partie intégrante des élections démocratiques. Toutefois, le présent projet a consacré l'importance et l'ampleur de la dimension droits de l'homme par sa centralité dans le dispositif pour la prévention et l'alerte précoce (surveillance et production des rapport sur la situation des droits de l'homme par les observateurs des droits de l'homme et la CNIDH), la protection (plaider auprès des autorités compétentes pour régler les cas de violation des droits de l'homme) et la prise de mesures structurelles (renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la CNIDH et du Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre), alliant ainsi les effets à court et à long terme. Tous les principaux acteurs des droits de l'homme au plan national avaient un rôle de premier plan à jouer : le Gouvernement, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et la société civile.

Compte tenu du moment dans le cycle de mise en œuvre du projet, veuillez **évaluer les progrès globaux** de ce projet vers les résultats à ce jour (faire le choix entre trois options):
off track

En quelques phrases, résumez les **progrès / résultats majeurs de consolidation de la paix** du projet (avec preuves), que PBSO peut utiliser dans les communications publiques pour mettre en évidence le projet (limite de 1500 caractères) :

Le Projet a créé des conditions propices au renforcement de l'Etat de droit. Les activités de monitoring, de production des rapports et de plaider sur la situation des droits de l'homme auprès des autorités ont eu un impact positif sur la promotion de la culture du dialogue et de la paix. Le Réseau national des observateurs des droits de l'homme (RNODH) a régulièrement produits des rapports hebdomadaires, mensuels et annuels dont les constatations et recommandations ont été prises en compte par l'OHCDH-B dans son interaction avec les autorités nationales. Sur base des rapports et des informations fournies par les observateurs des droits de l'homme, l'OHCDH-B a, depuis 2015, effectué 627 missions sur terrain dans les 18 provinces du pays et traité 270 cas de protection. Ces activités participent au renforcement de la responsabilité des autorités dans le domaine de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme.

Le renforcement des capacités et l'extension géographique de la CNIDH ont accru ses capacités à répondre aux besoins de protection des populations et à traiter plus efficacement les violations des droits de l'homme. La responsabilité de l'Etat vis-à-vis de ses obligations conventionnelles se trouve renforcée par la mise en place et l'opérationnalisation du comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités. Ce comité a produit les rapports sur CEDAW, juin 2015, Comité des droits de l'enfant, août 2016, et Comité contre torture, oct2016.

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu **un impact humain réel**, c'est-à-dire comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires que PBSO peut utiliser dans les communications publiques pour mettre en évidence le projet. (limite de 1500 caractères):

Depuis avril 2015, des violations généralisées des droits de l'homme ont été perpétrées dans le contexte de la crise, y compris les atteintes au droit à la vie, les disparitions forcées, la torture, les arrestations et détentions arbitraires. La présence des observateurs des droits de l'homme dans toutes les provinces du pays a eu pour effet de créer de la visibilité et de limiter des violations

dont l'ampleur aurait été plus importante. L'OHCDH-B a reçu des observateurs des droits de l'homme et a traité de manière confidentielle des cas de personnes à risque de disparitions forcées et d'autres violations des droits de l'homme.

Si l'évaluation de l'avancement du projet est **sur la bonne voie**, veuillez expliquer quels ont été les **principaux défis** (le cas échéant) et quelles mesures ont été prises pour y remédier (limite de 1500 caractères).

Le projet n'a pas été conduit à son terme conformément aux prévisions. L'exécution des activités a été arrêtée de manière provisoire en décembre 2016 en attendant la prolongation du projet et la reprise de la coopération entre le Gouvernement et l'OHCDH-B. Toutefois, ces éventualités n'ont pas eu lieu. Dans ces conditions, l'évaluation du projet peut être considérée comme aléatoire, du fait qu'il a pris fin de façon prématurée. De plus, avec la suspension de la coopération entre le Gouvernement et l'OHCDH-B, les acteurs concernés par le projet n'étaient plus disposés à apporter leur perspective et collaborer à la réalisation des activités. Malgré les concessions importantes faites par le PBSO et l'OHCDH-B, il n'a pas été possible d'obtenir la coopération du Gouvernement et de la CNIDH pour la poursuite du projet au-delà de décembre 2016. En effet, compte tenu des retards importants, le PBSO avait exceptionnellement concédé la prolongation du projet jusqu'en juillet 2018, et l'OHCDH-B avait pris les mesures nécessaires pour cette extension, notamment la révision du projet de document et la tenue de concertation avec les parties prenantes nationales. Ces efforts n'ont pas produits de résultats.

Si l'évaluation de l'avancement du projet est en retard, veuillez énumérer les principales raisons / défis et expliquer quel impact cela a eu / aura sur la durée ou la stratégie du projet et quelles mesures ont été prises / seront prises pour relever les défis / rectifier la progression du projet (limite de 1500 caractères):

Comme souligné précédemment, toutes les démarches pour obtenir la collaboration de la partie gouvernementale ont été infructueuses, le projet est considéré comme clos en dépit du nombre important d'activités pendantes.

Veuillez joindre en pièce(s) séparée(s) tout document mettant en évidence ou fournissant plus de preuves de l'avancement du projet (par exemple: publications, photos, vidéos, rapports de suivi, rapports d'évaluation, etc.). Listez ci-dessous ce qui a été attaché au rapport, y compris le but et l'auditoire du document.

1.2 Progrès par résultat du projet

L'espace dans le modèle permet d'inclure jusqu'à quatre résultats de projet. Si votre projet a plus de résultats approuvés, contactez PBSO pour la modification du modèle.

Résultat 1: Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultats: **off track**

Résumé du progrès: Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin, pour les rapports de novembre: janvier-novembre, pour les rapports finaux: durée totale du projet), y compris la mise en œuvre les principaux produit (sans énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves

spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix. Dans la mesure du possible, fournissez des exemples spécifiques de changements que le projet a soutenus / contribué ainsi que, lorsque disponibles et pertinents, des citations des partenaires ou des bénéficiaires au sujet du projet et de leur expérience. (Limite de 3000 caractères)

Produit 1.1: La couverture géographique de la CNIDH sur tout le territoire national est assuré. En effet, les 13 points focaux et le chef de l'antenne Ouest ont été recrutés et sont opérationnels. Les cérémonies officielles d'inauguration ont eu lieu le 02 août 2016.

Produit 1.2: Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées. Les commissaires et les cadres d'appui ont bénéficié d'une formation sur deux jours à Bujumbura. Les treize points focaux de la commission, le chef de l'antenne Ouest et les cadres d'appui ont bénéficié d'un atelier de renforcement de capacités théoriques et pratiques sur les techniques d'observation et de rapportage des violations des droits de l'homme ainsi que sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH, du 24 au 27 mai 2016 à Gitega.

L'extension de la couverture géographique de la CNIDH et le renforcement des capacités de ses membres et de son personnel ont permis de créer des conditions favorables au renforcement de la protection des droits de l'homme et à la promotion de l'Etat de droit et de la paix. A cet effet, la CNIDH a augmenté le nombre de ses missions sur le terrain, et sa visibilité accrue sur le territoire national a permis de renforcer sa capacité de surveillance de la situation des droits de l'homme. Les rapports internes de la CNIDH ont été produits ainsi que le rapport annuel (2015) présenté à l'Assemblée nationale en avril 2016. Le projet a donc contribué à la gestion de différents conflits tout en renforçant la consolidation de la paix.

La CNIDH n'a pas été en mesure de collaborer pour la mise en oeuvre de certaines activités qui revêtent une certaine sensibilité dans le contexte de crise au Burundi. Indépendamment des tensions politiques, la CNIDH a fait le choix de se conformer à la mesure de suspension de coopération prise par le Gouvernement à l'encontre de l'OHCDH-B. Ainsi, les activités liées à la production de quatre études sur les droits de l'homme dont l'objectif était le renforcement de la compétence consultative de la CNIDH n'ont pas été réalisées. Faute de candidatures, le processus de recrutement des consultants pour ces études n'a pas abouti, l'appel d'offre lancé dans ce sens n'a suscité aucun intérêt auprès des potentiels candidats. La production des vingt-quatre émissions radiodiffusées en vue de faire connaître à la population le mandat et le rôle de la CNIDH ainsi que celles liées aux séances régulières réunissant les acteurs étatiques et non étatiques ont dû être abandonnées pour les mêmes raisons de suspension de la coopération et de tension politico-sécuritaire dans pays.

Résultat 2: La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits de l'homme.

Veillez évaluer l'état actuel des progrès du résultats: **off track**

Résumé du progrès: (voir les questions données sous Résultat 1)

Le Comité permanent de rédaction des rapports destinés aux Organes de traités et du suivi des recommandations a été mis sur pied le 8 avril 2015. Un atelier de formation sur les techniques de rédaction des rapports a été dispensé en février 2016 aux membres du Comité. Un autre atelier au profit des CDFC sur la collecte des données a eu lieu en juillet 2016. Une bibliothèque de référence en matière des droits de l'homme a été installée au Ministère des droits de l'homme, et inaugurée le 24 juin 2016, suivie d'une table ronde en août 2016 sur le

partage d'expériences pour la rédaction des rapports. Le comité a produit les rapport pour le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW) en juin 2015, le Comité des droits de l'enfant (CRC) en août 2016, et le Comité contre la torture (CAT) en octobre 2016.

Le contexte national encore marqué par des tensions sociopolitiques post-électorales a renforcé la pertinence de la mise en place d'un comité dédié à la rédaction des rapports pour les organes de traités et l'EPU. Face aux nombreuses violations et atteintes aux droits de l'homme en cours, le maintien de l'engagement de l'Etat burundais avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme constitue un élément majeur de décripation. Le dialogue constructif qui a lieu lors de l'examen des rapports ainsi que les recommandations qui en résultent contribuent à renforcer la redevabilité de l'Etat burundais dans la mise en oeuvre de ces engagements et obligations des droits de l'homme.

La mesure gouvernementale du 11 octobre 2016 portant suspension de la coopération avec l'OHCDH-B constitue un élément de retard dans la réalisation d'une partie des activités du projet, aspect qui n'avait pas été considéré au moment de l'élaboration du projet.

Résultat 3: Les défenseurs des droits humains (DDH) disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction.

Veillez évaluer l'état actuel des progrès du résultats: **off track**

Résumé du progrès: (voir les questions données sous Résultat 1)

Pendant la durée du projet, les observateurs des droits de l'homme ont produit 37 rapports, dont des rapports hebdomadaires et un rapport annuel. Les missions de suivi et d'évaluation des activités du Réseau national des observateurs des droits de l'homme réalisées sur l'ensemble du territoire en avril et mai 2016 ont permis de noter la contribution positive du réseau pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre du processus de consolidation de la paix au Burundi. Les activités de monitoring, de rapportage et de plaidoyer sur la situation des droits de l'homme auprès des autorités, ont un impact positif sur le développement de la culture de paix et la promotion des droits de l'homme. Ces activités participent au renforcement de la responsabilité des autorités dans le domaine de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme.

Les observateurs des droits de l'homme ont souvent fait l'objet de menaces et d'intimidations, obligeant certains à quitter le Burundi. En conséquence, les résultats de l'activité ont été fortement limités par les restrictions à la liberté des observateurs d'effectuer leur travail. Cette situation a été exacerbée par la mesure gouvernementale de suspension de la coopération avec l'OHCDH-B, en sa qualité de coordonnateur du Réseau national des observateurs des droits de l'homme. Le Réseau a cessé toute activité du fait de la non-extension du projet. Désormais, la situation des droits de l'homme est en dehors de toute lisibilité, en l'absence d'un mécanisme crédible de surveillance.

Résultat 4:

Veillez évaluer l'état actuel des progrès du résultats: **Please select one**

Résumé du progrès: (voir les questions données sous Résultat 1)

1.3 Questions transversales

<p>Appropriation nationale: Comment le gouvernement national a-t-il démontré son appropriation et son engagement envers les résultats et les activités du projet? Donnez des exemples spécifiques. (Limite de 1500 caractères)</p>	<p>A travers le Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre, le Gouvernement a collaboré à la mise en place du comité permanent de rédaction des rapports aux organes de traités et à l'EPU. Une restructuration du Ministère a eu lieu afin de renforcer la capacité du Comité et lui accorder une place prépondérante, notamment la création d'un service technique assurant le rôle de secrétariat du comité. Le Gouvernement a démontré l'importance de son engagement avec les mécanismes internationaux dans ses efforts pour la consolidation de la paix en en soutenant le travail du comité, ce qui permis au comité de bénéficier des conditions optimales de travail et de pouvoir élaborer les rapports mentionnés plus haut.</p>
<p>Suivi: Le plan de S & E du projet est-il sur la bonne voie? Quelles sont les méthodes de suivi et les sources de données utilisées? Veuillez joindre tout rapport relatif au suivi pour la période considérée. (Limite de 1500 caractères)</p>	<p>Le projet a produit des rapports mandataires pendant sa mise en oeuvre</p>
<p>Évaluation: Fournir une mise à jour sur les préparatifs de l'évaluation externe pour le projet, surtout si le projet est au cours des 6 derniers mois de la mise en œuvre ou c'est le rapport final. Confirmer le budget disponible pour l'évaluation. (Limite de 1500 caractères)</p>	<p>Pas d'évaluation envisagée; le projet est cloturé</p>
<p>Effets catalytiques (financiers): Le projet a-t-il conduit à des engagements de financement spécifiques autres que le PBF? Si oui, de qui et de quel montant? Si non, des tentatives spécifiques ont-elles été faites pour attirer des contributions financières supplémentaires au projet et au-delà? (Limite de 1500 caractères)</p>	<p>La durabilité de l'activité relative au comité permanent de rédaction des rapports pour les organes de traités et l'EPU ainsi que le suivi de leurs recommandations est assurée par les financements étatiques. Le comité a été maintenu et a poursuivi ses activités régulières au-delà de l'arrêt du projet.</p> <p>Sur la base des résultats du travail des observateurs et des besoins de protection des victimes de violation des droits de l'homme identifiées, l'OHCDH-B a reçu en avril 2016 un financement de USD 500,000 du Fonds d'urgence humanitaire (Central Emergency Relief Fund). Le financement a servi à la mise en oeuvre des activités suivantes : traitement judiciaire des cas de violation des droits de l'homme, y compris les violences basées sur le genre ; itinérances judiciaires ; surveillance et production des rapports sur la situation des droits de l'homme ; protection des victimes, témoins et autres</p>

	personnes à risque.
Effets catalytiques (non financiers): Le projet a-t-il créé des conditions favorables pour d'autres activités de consolidation de la paix par le gouvernement / les autres donateurs? Si oui, veuillez préciser. (Limite de 1500 caractères)	
Stratégie de sortie / durabilité: Quelles mesures ont été prises pour se préparer à la fin du projet et aider à assurer la durabilité des résultats du projet au-delà du soutien du PBF? (Limite de 1500 caractères)	<p>La durabilité de certaines activités a été assurée grâce à une bonne stratégie de communication et à l'assimilation des modalités du projet par la partie nationale. Ainsi en est-il du comité de rédaction des rapports aux organes de traités et à l'EPU qui a été pérennisé sur fonds propres de l'Etat burundais.</p> <p>La durabilité d'autres activités du projet n'a pu être assurée pour des raisons de contraintes essentiellement endogènes. Les 13 points focaux de la CNIDH installés dans le cadre du projet ont été démantelés à la suite de l'arrêt et de la non-extension du projet. L'OHCDH-B n'avait pas trouvé d'ouverture nécessaire auprès de la CNIDH pour convenir des mesures de durabilité du projet.</p> <p>De même, le Réseau national des observateurs des droits de l'homme a été dissout avec l'arrêt du projet.</p>
Prise de risques : Décrivez comment le projet a réagi aux risques qui menaçaient l'atteinte des résultats. Identifiez de nouveaux risques apparus depuis le dernier rapport, le cas échéant. (Limite de 1500 caractères)	<p>Le contexte de tension sociopolitique au Burundi a constamment constitué un risque pour la sécurité des observateurs des droits de l'homme sur le terrain. Ce risque a été accentué par la suspension et la radiation de la plupart des organisations indépendantes des droits de l'homme ainsi que les menaces contre les défenseurs des droits de l'homme. Des observateurs font l'objet d'intimidation en raison de leur collaboration avec les bureaux de l'OHCDH-B dans les régions. Ces préoccupations d'ordre sécuritaire sont régulièrement rapportées au Comité de pilotage du projet qui a initié des discussions avec les autorités nationales avec le soutien de l'OHCDH-B. La suspension de la coopération du Gouvernement avec l'OHCDH-B a rendu les observateurs des droits de l'homme encore plus vulnérables.</p>
Égalité entre les sexes : Au cours de la période considérée, quelles activités ont été menées pour adresser les questions d'égalité des sexes ou d'autonomisation des femmes? (Limite de 1500 caractères)	<p>La dimension genre est intégrée dès l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en oeuvre. Une veille constante est assurée sur le genre notamment dans les activités de renforcement des capacités, dans la sélection des observateurs nationaux des droits de l'homme, la mise en place du comité permanent de rédaction des rapports, et le recrutement des points focaux de la CNIDH. Une communication constante est également assurée auprès des observateurs des droits de l'homme sur l'importance du genre. Certes,</p>

	un léger déséquilibre subsiste encore, mais l'écart aurait été plus important sans le plaidoyer auprès des partenaires de mise en oeuvre.
Autre: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères)	N/A

1.3 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS: Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification - fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionner les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
Résultat 1 Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire national	Indicateur 1.1 La CNIDH dispose des procédures de travail harmonisées et documentées avec un archivage des violations des droits de l'homme de manière uniforme	La CNIDH n'a pas de procédures de travail standardisées et conformes aux instruments internationaux	La CNIDH documente et enquête sur les violations des droits de l'homme en respectant les standards internationaux	L'indicateur tel que prévu par le projet n'a pas été réalisé. La CNIDH s'est dotée de sa propre méthodologie sans qu'il ait été possible d'évaluer sa conformité avec les standards internationaux.	Outre la décision du Gouvernement de suspendre sa coopération avec l'OHCDH-B, la CNIDH n'a pas été suffisamment coopérative dans l'exécution de l'activité.	
	Indicateur 1.2					
	Indicateur 1.3					
Produit 1.1 La couverture géographique de la CNIDH sur tout le	Indicateur 1.1.1 -Nombre d'antennes régionales fonctionnelles - plus de	-3 antennes régionales installées -Taux de 36,4% de cas	-1 nouvelle antenne à couverture régionale mise en place et	L'antenne Ouest a été mise en place et rendue opérationnelle. Les 3 autres antennes sont		

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
territoire national est assurée	possibilités d'accès à la justice - Taux de cas traités en augmentation	traités pour l'année écoulée par la CNIDH et les instances judiciaires habilitées (cf. rapport annuel 2015)	fonctionnelle -Taux de 60% des cas traités par la CNIDH et les instances habilitées(rapport annuel 2015)	opérationnelles. La CNIDH a fait état dans son rapport annuel de 2015 de 747 plaintes dont 640 cas de violations des droits de l'homme		
	Indicateur 1.1.2 Nombres de points focaux mis en place et actifs	14 provinces sans antennes ni point focal	13 points focaux mis en place dans les provinces sans antennes	Les 13 points focaux sont recrutés et mis en place dans les provinces sans antennes.	Les 13 points focaux ont été démantelés en décembre 2016 faute de prolongation du projet. Les mesures de durabilité de l'activité n'ont pas non plus été prises.	
Produit 1.2 Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées	Indicateur 1.2.1 Nombres de personnes formées à l'observation, au rapportage et aux techniques d'investigation	Un personnel partiellement formé et du personnel recruté pas encore formé	30 personnes formées à l'observation, au rapportage et sur les techniques d'investigation	30 personnes dont 6 femmes, et la responsable de l'antenne ouest, les responsables des antennes provinciales et les 13 points focaux ont bénéficié d'un atelier de formation du 24 au 27 mai 2016 à	Deux autres formations prévues par l'activité n'ont pas eu lieu à cause de l'arrêt du projet.	

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
				Gitega.		
	Indicateur 1.2.2 Nombre d'antennes provinciales et des points focaux qui ont accès à la base des données	Base des données accessibles au niveau du siège uniquement	Base de données opérationnelle au niveau des 4 antennes et des 13 provinces	La situation actuelle dans le pays a rendu inopérante cette activité qui fait partie de celles ayant souffert de non collaboration de la CNIDH.	Non seulement son extension dans les provinces n'a pas eu lieu conformément à l'activité, la base de données installée à Bujumbura est devenue inopérante. La CNIDH n'a pas su pérenniser cet outil.	
Produit 1.3 La population et les institutions sont informées du mandat de la CNIDH et orientées vers des services alternatifs	Indicateur 1.3.1 Nombre de provinces où des séances de sensibilisation sur la CNIDH, son rôle et son mandat sont organisées	10 provinces n'ont pas été concernées par les séances de sensibilisation avec l'approche régionale	10 séances de sensibilisation organisées dans 10 provinces	Cette activité n'a pas été réalisée à cause de la non collaboration de la CNIDH, à laquelle s'ajoute la précarité de la situation nationale marquée par des tensions persistantes entre les acteurs institutionnels et non étatiques		
	Indicateur 1.3.2					

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
Résultat 2 La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits humains	Indicateur 2.1 Les délais de production des rapports de qualité destinés aux organes de traités sont courts et respectés	Retard dans la production des rapports destinés aux organes de traités	Des rapports de qualité sont produits dans le respect des délais	Elaboration et présentation des rapport pour le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW) en juin 2015, le Comité des droits de l'enfant (CRC) en août 2016, et le Comité contre la torture (CAT) en octobre 2016.	La fin anticipée du projet a entaché la réalisation de l'activité.	
	Indicateur 2.2					
	Indicateur 2.3					
Produit 2.1 Un Comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de	Indicateur 2.1.1 Niveau de mise en oeuvre des recommandations des organes de traités et de l'EPU	Un mécanisme ad hoc de rédaction des rapports destinés aux organes de	Un Comité permanent est mis en place au niveau national pour la rédaction des rapports	Le Comité permanent de rédaction des rapports a été mis en place par une ordonnance ministérielle en	Le mandat du comité permanent a été élargi pour inclure, en plus des organes de traités, l'Examen périodique universel (EPU). Comme pour les organes de traités, le comité est également chargé de l'élaboration des rapports pour l'EPU ainsi que du suivi des recommandations	

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
traités et mise en oeuvre des recommandations mis en place		traités	destinés aux organes de traités et du suivi des recommandations	avril 2015. Il est opérationnel	qui en résultent.	
	Indicateur 2.1.2 Nombre de rapports de qualité transmis	Absence de régularité dans la transmission de rapports et de suivi des recommandations issues des organes de traités	Nombre de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux de protection/promotion des droits de l'homme transmis dans les délais	Le comité a élaboré les rapports pour le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW) en juin 2015, le Comité des droits de l'enfant (CRC) en août 2016, et le Comité contre la torture (CAT) en octobre 2016.	Le nombre de rapports élaborés aurait été plus élevé si la durée du projet avait été prolongée.	
Produit 2.2 Les capacités des fonctionnaire	Indicateur 2.2.1 Nombre de personnes en charge de la rédaction des	Les formations étaient dispensées à des	25 membres du comité permanent y compris leurs suppléants	-Les 25 membres du comité permanent ont reçu une formation du 25 au 27 février à		

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
s en charge de la rédaction des rapports sont renforcées	rappports formées et en possession du manuel	personnes désignées temporairement et qui étaient peu engagées et étaient affectées régulièrement à d'autres fonctions	cadres du Ministère en charge des droits de l'homme sont formés à l'élaboration d'un manuel à destination des membres du comité -25 personnes ont bénéficié d'une table ronde -68 représentants des CDFC formés à la collecte des données	Ngozi -55 membres représentants des CDFC et leurs suppléants ont reçu une formation du 25 au 26 juillet 2016 à Kirundo - 25 membres du Comité permanent ont bénéficié d'une table ronde du 3 au 4 août 2016 à Cibitoke		
	Indicateur 2.2.2					
Produit 2.3 Des réunions de	Indicateur 2.3.1 Nombre de séances de consultation pour	Existence d'un Cadre formel d'échanges	10 séances de Consultation systématique entre acteurs	Un atelier de Validation du rapport sur la mise en oeuvre de la	La réalisation de l'activité n'a pas été possible à vérifier à la suite de suspension de la coopération entre le Gouvernement et l'OHCDH-B.	

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en oeuvre des recommandations des organes de traités sont tenues régulièrement	la production des rapports et de mise en oeuvre des recommandations est tenu	sur les rapports et la mise en oeuvre des recommandations issues des organes de traités	étatiques et non étatiques	Convention relative aux droits de l'enfant a été organisée le 8 juin 2016 à Bujumbura		
	Indicateur 2.3.2 Mise à disposition des membres du comité permanent des ouvrages et des équipements pour la rédaction des rapports et d'un local servant de lieu de travail	Absence d'endroit formel servant de local de travail pour le Comité, d'ouvrages et de documentation de référence sur les droits de l'homme servant à la rédaction des rapports	Un local de travail pour le Comité est disponible et équipé	Une bibliothèque de référence en matière des droits de l'homme a été installée au Ministère en charge des droits de l'homme. L'inauguration a eu lieu le 24 juin 2016		
Résultat 3 Les	Indicateur 3.1 Les défenseurs des	Absence de cadre légal	Les défenseurs	L'environnement de travail des		

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
défenseurs des droits de l'homme disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction	droits de l'homme travaillent dans un environnement propice et leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'homme est reconnu	de protection des défenseurs des droits de l'homme -Rapports tendus entre les pouvoirs publics et les défenseurs des droits de l'homme	des droits de l'homme produisent des rapports de qualité -Un cadre légal de protection des droits de l'homme est adopté	défenseurs des droits de l'homme, loin de s'améliorer, s'est plutôt détérioré, et leurs relations avec les pouvoirs publics se sont dégradées à l'occasion de la crise politique et sociale enclenchée depuis 2015. Le processus d'adoption du cadre légal a été gelé.		
	Indicateur 3.2					
	Indicateur 3.3					
Produit 3.1 Les capacités des défenseurs des droits de l'homme (DDH) sur l'observation,	Indicateur 3.1.1 -Nombre d'observateurs des droits de la société civile formés -Nombre de rapports de qualité	Niveau de connaissances des divers intervenants pas harmonisés (absence de terminologie	59 observateurs des droits de l'homme formés(3 à 4 par province) -Production des rapports	Les 59 observateurs des droits de l'homme ont suivi 4 séances de formation en 2015 et 2016. 36 rapports hebdomadaires de		

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
le rapportage, le plaidoyer et la saisine des mécanismes internationaux sont renforcés	produits par les DDH	et de maîtrise des standards et instruments internationaux des droits de l'homme)	hebdomadaires et mensuels	qualité sont produits. Un rapport annuel a été validé en juillet 2016		
	Indicateur 3.1.2					
Produit 3.2 Un cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme est adopté	Indicateur 3.2.1 Existence d'un cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme prenant en compte les contributions des défenseurs des droits de l'homme	Inexistence de cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme adopté	Cadre légal de protection des défenseurs des droits de l'homme disponible et effectif	Un projet de loi portant sur la protection des défenseurs des droits de l'homme a été élaboré mais n'a pas été adopté. Le Gouvernement a gelé le processus à la suite des violations contre les DDH.		
	Indicateur 3.2.2					
Produit 3.3 Les différents interlocuteurs	Indicateur 3.3.1 Nombre de fois que les spots sur le rôle des DDH et le	Manque de compréhension des différents	Un spot est diffusé 24 fois à la radio et 24 fois à la	Cette activité a été rendue désuète par la fermeture de plusieurs médias	La quasi-totalité des organisations indépendantes des droits de l'homme ont été particulièrement visées par des violations systématiques, dont certaines	

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
s sont informés sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger	besoin de les protéger ont été diffusés à la radio et à la télévision	interlocuteurs du rôle, de l'importance et de la vulnérabilité des défenseurs des droits de l'homme	télévision	indépendants et de la dégradation de la situation des droits de l'homme où les DDH ont été victimes.	ont été radiées et d'autres suspendues. Beaucoup de DDH ont été l'objet d'arrestation et de détention arbitraire, et d'autres ont quitté le Burundi	
	Indicateur 3.3.2					
Résultat 4	Indicateur 4.1					
	Indicateur 4.2					
	Indicateur 4.3					
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1					
	Indicateur 4.1.2					
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1					
	Indicateur 4.2.2					
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1					

	Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement des cibles (cas échéant)
	Indicateur 4.3.2					

PARTIE 2: PROGRÈS FINANCIER INDICATIF DU PROJET

2.1 Commentaires sur l'état des progrès financiers globaux du projet

Veillez évaluer si les dépenses financières du projet sont sur la bonne voie, en retard ou en retard, par rapport aux plans de projet: *off track*

Combien de tranches de budget de projet ont été perçues à ce jour et quel est le niveau global des dépenses par rapport au budget total et par rapport à la tranche (s) reçue (s) jusqu'à présent: Sur un budget total de 2,000,000 USD, les dépenses s'élèvent à 1,376,793 USD, dont 387,874 USD (sur 664,337 USD mis en oeuvre par l'OHCDH-B) et 988,919USD (sur 1,335,663 USD mis en oeuvre par le PNUD).

Quand comptez-vous demander le paiement de la tranche suivante, si des tranches restent à payer: N/A

Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une brève explication (limite de 500 caractères):
N/A

Veillez indiquer quel montant \$ a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour:

Veillez remplir et joindre l'annexe A sur les progrès financiers du projet, **en utilisant le tableau du budget du projet (en Excel) et en ajoutant les informations sur le niveau des dépenses / engagements à ce jour**, même si les montants sont indicatifs seulement.